



CdD 4 et CdD 5

COMPTE-RENDU de l'ASSEMBLEE PLENIERE du CONSEIL de DEVELOPPEMENT du samedi 28 juin 2014:

À 10h05 la séance est ouverte par M. TERRASSON qui accueille les membres.

M. TERRASSON effectue un pointage des personnes présentes (liste en annexe) ; il fait apparaître, que sur les 19 membres du conseil (2 membres ont démissionné depuis l'assemblée précédente) sont présentes 12 personnes. 7 personnes sont absentes excusées (n'ayant pas donné pouvoir)

A noter que 5 personnes étaient dans le public dont 2 journalistes

Le présent compte-rendu reflète essentiellement les décisions prises et ne rend pas compte en détail des interventions des membres.

Le président passe à l'ordre du jour :

1 CR de colloque Commission Nationale du Débat Public "le citoyen et la décision publique".

Le président Christian LEYRIT, à l'invitation de Michel TERRASSON, a bien voulu nous faire part de ce colloque qui a rassemblé, pendant 2 jours près de 800 personnes.

Extrait discours d'ouverture de Christian Leyrit président de la CNDP haut fonctionnaire ancien préfet de Charente Maritime

« A l'heure d'Internet, des réseaux sociaux et des nouveaux médias qui bouleversent les pratiques d'information et d'expression, les citoyens souhaitent de plus en plus participer directement aux décisions publiques.

Les enquêtes quantitative et qualitative, auprès des citoyens, mais aussi des leaders d'opinion, que nous avons réalisées pour préparer ce colloque, en attestent.

Plus de 90 % souhaitent que l'on développe les moyens d'information et d'expression directe des citoyens dans la préparation des décisions publiques, au niveau local comme au niveau national.

96 % considèrent qu'il est prioritaire ou important que les pouvoirs publics tiennent davantage compte de l'avis des citoyens avant de prendre des décisions.

La légitimité d'une décision dépend moins de son contenu intrinsèque que des conditions de son élaboration. La décision est légitime dès lors qu'elle résulte d'un cheminement au cours duquel le public et les parties prenantes ont été en mesure de participer au processus. C'est la transparence, la rigueur, l'impartialité, et la loyauté de la procédure et du débat qui fondent la légitimité de la décision. Mais pour que les citoyens retrouvent la confiance, il faut que le débat ait lieu suffisamment tôt, en amont des décisions, lorsque les choix essentiels ne sont pas arrêtés et que d'autres options sont possibles. Il faut aussi que les citoyens soient entendus. Bien entendu, ce qui est délibératif, c'est la procédure et non la décision, qui appartient au politique.

L'enjeu fondamental, c'est de reconstruire la confiance, de développer la culture du débat public et de la décision partagée, de placer le citoyen au centre de l'efficacité publique. »

Christian LEYRIT a commenté les principaux résultats du sondage TNS Sofres qui ont été présentés.

Son intervention a été particulièrement appréciée au moment où localement la devise de la CNDP « **vous donner la parole et la faire entendre** » n'est pas spécialement appliquée !

A noter que l'ensemble des débats et des interventions seront disponibles sur le site Internet de la CNDP : <http://www.debatpublic.fr/>

2 Communiqué de presse de la coordination régionale des CdD sur la réforme territoriale.

Extraits :

Réunie le 18 juin 2014 en assemblée plénière à Saintes, la Coordination Régionale des Conseils de Développement de Poitou-Charentes a débattu du projet de réforme territoriale tel qu'il a été présenté par le gouvernement, ainsi que des réactions que ce projet a suscitées depuis dans la classe politique locale, largement reprises et commentées par la presse.

La Coordination rappelle que les conseils de développement, dont la présence doit être reconnue sur l'ensemble des territoires, sont des instances participatives composées de citoyens et d'acteurs, lieux de débat sur les grands enjeux de développement et d'aménagement.

Ils contribuent au dialogue et favorisent la participation des citoyens aux projets de territoire.

La Coordination souligne l'absence de toute référence à des dispositifs permettant la participation des habitants et des acteurs dans le projet de loi d'organisation territoriale qui doit répondre aux grands enjeux nationaux, européens et mondiaux.

Elle juge donc impératif d'ouvrir le débat sur la réforme et d'engager la réflexion à l'échelle des territoires avec la participation des habitants.

Après un court débat les membres ont souhaité, à l'unanimité, faire partie de la Coordination Régionale et chargent le président de faire le nécessaire.

Les membres émettent le souhait que le département de la Charente Maritime intègre une région composée avec l'Aquitaine.

Ils se prononcent pour s'associer à la motion prise par la Communauté de Communes lors de son Conseil Communautaire de 26 juin.

De plus le Conseil de Développement se prononce sur l'organisation d'un référendum, précédé d'un débat public sur la réforme, afin de donner la parole aux habitants de l'île pour renforcer ce souhait.

3 Agréments des nouveaux candidats

Les nouveaux candidats Bernard ANCEL, Patrick BENOIT et Annie CLAVEL-SARRAZIN se présentent brièvement et sont agréés à l'unanimité. Cyril LESCURE n'a pas pu le faire à cause de son absence liée à un problème familial.

4 Notre programme/méthode de travail

Après examen des dossiers que nous pourrions élaborer, il est convenu d'en privilégier trois pour 2014 :

- 1 comment mieux vivre ensemble entre adolescents, actifs, seniors mais aussi permanents, temporaires et vacanciers.
- 2 comment améliorer les conditions de pratiques du sport et des loisirs pour les résidents.
- 3 évaluer les solutions expérimentées de transports alternatifs à l'utilisation de la voiture, pour en proposer d'autres pour l'avenir.

Concernant le dossier « l'eau potable ; les déchets : pourquoi et comment gérer ces problèmes cruciaux dans l'avenir. » il est convenu de s'y préparer pour 2015 :

Nous commencerons également notre travail en examinant toutes les recommandations ou suggestions effectuées par les différents conseils précédents et qui mériteraient d'être actualisées.

La méthode proposée est celle de nomination d'un chargé de mission qui gère ce dossier avec sa méthode (recherches, consultations, concertation avec les membres intéressés, et présentation en assemblée plénière).

Le dossier 2 (sports et loisirs) est pris par Patrick Noirez/François Gourmel .

Le dossier 3 (transports alternatifs) est pris par Jean-Pierre Arlie : il sera assisté de Sophie Boutiron, Daniel Pinaud et de Didier Guyon.

Le dossier 1 (vivre ensemble) est à mieux cerner ; Jean-Paul Tognet se propose pour le faire avec l'aide de Pierre Bot, Bernard Ancel, Didier Guyon, Michel Fortier, Daniel Pinaud, et A Clavel-Sarrazin.

Le dossier « eau potable » est pris par Bernard Payen avec l'aide de Jean-Pierre Arlie et de Michel Fortier.

Le dossier « recommandations ou suggestions passées » est pris par Michel Terrasson.

Un dossier «écotaxe » pourrait être ouvert en vue d'éventuelles décisions en 2015.

Nota : les absents seront interrogés pour leur participation.

5 Conséquence de la délibération du Conseil Communautaire de dissolution du pays de l'île de Ré

La délibération prise le 26 juin est la suivante :

« Les membres du bureau invitent le Conseil Communautaire à :

- procéder à la dissolution du pays de l'île de Ré.
- charger Mr le président de la mise en œuvre de ladite dissolution et à conclure tout acte y afférant.
- autoriser Mr le président à notifier à chacune des communes membres la présente délibération aux fins d'adoption par les CM d'une délibération concordante.
- autoriser Mr le président à demander à Mme le Préfet de bien vouloir prononcer, par arrêté, la dissolution susvisée. »

Dans le cas de « disparition effective » de l'organisme Conseil de Développement tel qu'il existe depuis 2002 il est proposé aux membres de se constituer en Association loi de 1901 sous le nom de Conseil Economique et Social de l'Ile de Ré CESIR.
Le président est mandaté pour « négocier » une convention de partenariat avec la CdC.

L'objet de l'Association serait calqué sur celui du Conseil de Développement

« Force de proposition sur toute question relative à l'aménagement et au développement du territoire, il constitue un appui et un conseil à la décision pour les pouvoirs publics ;
Le conseil se compose de personnes habitantes de l'île de Ré représentatives des grandes dimensions du développement durable : l'économique, le social, l'environnemental.

D'une part, le conseil s'informerait de l'avancement des actions engagées par les maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet de développement du pays et s'associerait à l'évaluation de la portée des actions.

D'autre part, le conseil pourra se saisir de tous dossiers relatifs à l'aménagement et au développement de l'île de Ré afin de faire des propositions.

Pour satisfaire à ses missions, le conseil a la faculté de faire appel à toute personne extérieure de son choix pour enrichir et élargir ses connaissances et réflexions pour informer les membres ou pour participer à un groupe de travail.

De plus le conseil pourrait :

-avoir des réflexions prospectives. (exemples : faire des repérages d'actions possibles, élaborer des critères de sélection des projets. etc.)

-participer à l'information de la population et à l'organisation de débats publics ».

Le Président Michel Terrasson.

VOIR EGALEMENT L'ARTICLE du PHARE DE Ré du 2 JUILLET 2014

ANNEXE : liste de présence

Nom	Prénom	28/06/2014
ANCEL	Bernard	présent
ARLIE	Jean-Pierre	présent
BENOIT	Patrick	présent
BOT	Pierre	absent excusé
BOUTIRON	Sophie	présente
CLAVEL-SARRAZIN	Annie	présente
COSAERT	Patrice	absent excusé
FORTIER	Michel	présent
GOURMEL	François	présent
GUYON	Didier	présent
LEFANT	Didier	absent excusé
LESCURE	Cyril	absent excusé
MARTIN	Michel	absent excusé
MILANO	Daniel	absent excusé
NOIREZ	Patrick	absent excusé
PAYEN	Bernard	présent
PINAUD	Daniel	présent
TERRASSON	Michel	présent
TOGNET	Jean-Paul	présent
assistaient en outre LARDEUX BORDIER MARIEAU PAVAN LEYRIT	Michel Bernard Gérard Alain Christian	